

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c. — M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	PARIS..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Départ.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — 7. Départ..	5h10 ^m	12h25 ^m	5h40 ^m	8h41 ^m	5h19 ^m	7h40 ^m	7h45 ^m	9h40 ^m	7h30 ^m	9h30 ^m	7h30 ^m	9h30 ^m	5h25 ^m	7h50 ^m
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX..... —	40 30 ^m	40 30 ^m	40 30 ^m	Fumel..... —	7 37	9 37	5 37
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	3 28	4 18	7 34	PÉRIGUEUX..... —	6 50 ^m	4 45 ^m	5 16	Soturac Tonzac... —	7 50	9 49	5 53
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	3 28	4 18	7 34	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36 ^m	5 16	5 16	Duravel..... —	8 2	9 57	6 7
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	3 28	4 18	7 34	AGEN..... — Départ.	5h50 ^m	2h	2h	Fuy-l'Evêque... —	8 11	10 6	6 20
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	3 28	4 18	7 34	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15 ^m	2	2	Cas'el'franc..... —	8 30	10 20	6 43
Duravel.....	6 27	2 44	6 58	3 28	4 18	7 34	AGEN..... — Arrivée.	7 15 ^m	2	2	Luzech..... —	8 44	10 32	7 2
Soturac Tonzac... —	6 37	2 27	7 7	3 28	4 18	7 34	PARIS..... — Arrivée.	42 39 ^m	4 39	3 4	Parnac..... —	8 55	10 41	7 18
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	42 39 ^m	4 39	3 4					Mercuès..... —	9 7	10 52	7 35
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26								Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54

Cahors, le 12 Décembre 1874

Le Journal de Débats a publié une longue lettre politique signée d'un « ancien abonné, »

L'auteur, quel qu'il soit, mais qui, en tout cas, appartient au centre gauche, semble s'être inspiré des paroles du Maréchal faisant appel aux modérés de tous les partis, ou plutôt il paraît avoir voulu répondre à cet appel. Il engage énergiquement tous les partis de l'Assemblée à régler enfin l'organisation des pouvoirs du Maréchal ; reconnaissant, avec beaucoup de justesse, que le vote d'ensemble sur toutes les lois constitutionnelles peut présenter des difficultés et rencontrer des obstacles, il conseille fort sagement, à notre sens, de « faire de chacun des points l'objet d'un projet de loi séparé ; » surtout il adjure ceux qu'il appelle les républicains conservateurs de ne pas se laisser aller au dépit et de ne pas précipiter le pays dans l'inconnu, parce que la majorité de l'Assemblée ne veut pas se rendre à leur désir de constitution républicaine :

« Pouvez-vous, leur demande-t-il, vous retourner vers le pays et lui dire : Les institutions qui présentent le plus de garanties à toutes vos libertés, à tous vos intérêts, on nous les a offertes pour six ans ; mais comme nous n'avons pu nous mettre d'accord sur la forme de la réconduction en vertu de laquelle elles pourraient se prolonger après ce terme, nous avons tout refusé, nous avons préféré, à la garantie du présent et à l'espérance de l'avenir l'absence de toute institution et la dissolution dans le vide. Il en sortira n'importe quoi. »

On voit que « l'ancien abonné » n'accepte en rien le dilemme mis en avant par les radicaux et accepté par quelques chefs du centre gauche : Proclamation républicaine ou dissolution. Sur ce point-là, il se sépare absolument de MM. Thiers, Casimir Périer et autres « républicains conservateurs ; » en quoi il montre à la fois beaucoup de patriotisme et de clairvoyance.

Enfin, c'est dans ce dernier paragraphe de la lettre que se dégage le plus nettement l'idée du correspondant du Journal des Débats. Cette idée, la voici : tous les hommes modérés, fussent-ils républicains conservateurs, doivent, dès aujourd'hui, organiser les pouvoirs du Maréchal sans se préoccuper de ce qui adviendra en 1880 et sans chercher à lier l'avenir par des lois réglant, d'une façon plus ou moins républicaine, la transmission de l'autorité exécutive à cette époque ; car « de deux choses l'une, dit la lettre, ou bien les institutions temporaires que vous allez établir auront donné au pays

« six années de paix réparatrice et de prospérité, ou elles ne l'auront pas sauvé de l'agitation qui la ruine et des périls que nous sommes condamnés à conjurer chaque jour au dedans et au dehors. Dans le premier cas, le pays ne consentira pas à rentrer de gaieté de cœur dans les dangers d'une révolution ou dans les aventures de la convocation d'une Constituante. Dans le second cas, que la révision soit obligatoire ou simplement possible, le résultat sera bien le même, vous n'en pouvez douter, et le pays ne consentira pas à ne pas chercher le remède à ses maux dans une modification des institutions qui ne lui auront pas donné l'ordre dans la liberté, »

Tel est l'argument. La Patrie, après l'avoir exposé, l'accepte avec empressement, et nous partageons son opinion. Nous sommes persuadés, dit ce Journal que, quel que soit l'énergie du Maréchal, quel que soit le talent des ministres qui l'entourent, le pays verra trop clairement qu'un gouvernement « sans hérédité » — c'est le mot dont se sert l'auteur de la lettre — ne peut lui donner aucune stabilité, aucune garantie d'ordre, et peut encore moins le garder, en lui défendant toute alliance suivie et sérieuse, contre les périls du dehors qu'on n'a pu se dispenser de signaler ici. Dans six ans, mieux encore qu'aujourd'hui, parce que l'épreuve aura duré plus longtemps, la France verra et comprendra que la République, même la plus sévèrement tenue, ne peut livrer une nation qu'aux anxiétés ou aux aventures : anxiétés à l'intérieur, aventures au dehors.

En attendant, ajoute la Patrie, comme notre but, que nous croyons très-loyal et très-patriotique, est d'aviser au plus pressé et d'organiser l'autorité du Maréchal, qui demeure notre plus ferme soutien et notre plus sûr espoir, nous estimons que les conservateurs doivent faire accueil à ceux qui, comme l'ancien abonné des Débats, montrent des dispositions conciliantes et sont décidés surtout à laisser à la porte leurs bagages plus ou moins républicains. Les conservateurs n'ont jamais eu, quoiqu'on en ait dit, la prétention d'enfermer le Maréchal dans le cercle des hommes qui l'ont porté au pouvoir le 24 mai, et qui ont assuré, au 20 novembre, la durée de son autorité. Le septennat n'est point un temple réservé uniquement à ceux qui l'ont construit ; il est ouvert à tous les hommes sincères, à tous les vrais amis du pays et fermé seulement à ceux-là qui ne voudraient y pénétrer que pour y introduire à leur suite de véritables ennemis et pour s'y livrer à l'étude et à la préparation de périlleux systèmes.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 11 décembre 1874.

Il n'y a rien de vrai jusqu'à présent dans les bruits de modifications ministérielles qui sont remises en circulation depuis quelques jours.

La réponse du Gouvernement français au Mémoire espagnol n'avait pas encore été remise ce matin. Il paraît qu'il est survenu d'autres pièces justificatives qui doivent y être jointes.

On parle de la prochaine démission de M. Hulín, député d'Indre-et-Loire, par suite de raisons toutes privées. M. Hulín fait partie du centre droit.

Il est inexact que l'extrême droite ait résolu d'interpeller le Gouvernement sur les affaires d'Espagne ou sur toute autre question de politique étrangère. Sans doute, quelques-uns de ses membres songent à une interpellation de ce genre, mais leurs collègues cherchent à les en empêcher et la majorité du groupe parlementaire en question y est formellement opposée.

La commission de l'armée a entendu hier le ministre de la guerre sur la loi des cadres. Elle s'est ajournée à aujourd'hui pour entendre la suite des développements du ministre sur son rapport.

Mes informations d'aujourd'hui confirment mes impressions d'hier, sur l'élection de M. Corne à la présidence du centre gauche. La fraction modérée de ce groupe a voulu protester par l'abstention contre le choix d'un homme qui ne représente pas ses tendances ; et, comme le centre gauche comprend 125 membres, il est évident que M. Corne, élu par 53 voix seulement, ne se trouvera pas investi, aux moments de crise, de toute l'autorité suffisante pour la direction du groupe présidé par lui. On ne parle pas jusqu'à présent de scission et je dois même constater que la fraction modérée semble vouloir éviter tout ce qui pourrait l'amener, mais la situation n'en est pas moins délicate et il est aisé de prévoir que tôt ou tard la fraction du centre gauche qui confine au centre droit cessera entièrement de marcher avec l'autre fraction que ses principes et ses traditions rapprochent, du reste, beaucoup plus de la gauche.

Un journal espagnol s'est avisé de raconter que le duc de Montpensier avait pris part au récent scrutin pour les élections municipales de Paris et en concluait que le duc avait ainsi renoncé à la nationalité espagnole. Le fait est démenti.

Le maréchal Serrano a quitté hier soir Madrid, pour aller prendre le commandement de l'armée du Nord. La lutte avait commencé dès la veille entre Loma et les carlistes. Loma aurait fait deux tentatives, hier et avant-hier, pour se frayer un passage vers Tolosa, mais, d'après les avis carlistes, il aurait été chaque fois repoussé avec perte.

S'il faut en croire un journal du Caire, le Sultan de Zanzibar viendrait le printemps prochain en Europe. Il visiterait Paris, Vienne et Londres.

Revue des Journaux

France.

L'Assemblée nationale va, d'ici peu de jours, — cette semaine sans doute, — passer à la se-

conde délibération de la loi sur les cadres, et commencer ce débat depuis si longtemps attendu par l'armée, par la nation tout entière.

Le moment est donc bien choisi pour résumer les deux projets de loi dont l'Assemblée est saisie, émanant l'un du ministre de la guerre, l'autre de la commission législative qui a reçu, au lendemain de nos désastres, la difficile mission de réorganiser notre armée.

Pour toutes les questions qui intéressent la cavalerie, l'artillerie, le génie, les transports, etc., la solution sera relativement facile, mais il n'en sera pas de même pour l'infanterie, pour la constitution du bataillon, qui est la base fondamentale de notre nouvelle organisation.

La commission réclame la formation prussienne à quatre compagnies, le ministre persiste dans le système actuel à six compagnies.

Le général Chareton a pour lui les officiers des armes spéciales (état-major, artillerie, génie), le ministre de la guerre peut invoquer l'autorité de la presque unanimité des officiers d'infanterie : c'est dire que la solution proposée par la commission est plus théorique que pratique.

Voici les raisons qui ont déterminé la commission à modifier la formation de la compagnie.

Avec les anciennes armes à feu, dont la rapidité de tir et la portée étaient des plus médiocres, la force principale était le choc. Il était nécessaire alors de réunir les hommes, de les concentrer, pour obtenir un effort plus énergique. Le nouveau fusil à chargement rapide a modifié les conditions de la lutte : le choc n'a plus qu'une valeur d'appoint, secondaire en tout cas. De là, une modification naturelle que nous trouvons s'accroissant de plus en plus nettement dans l'histoire militaire : à l'ordre profond a succédé l'ordre mince, qui tend à être remplacé aujourd'hui par l'ordre dispersé. Les travaux si remarquables du prince Auguste de Wurtemberg, commandant de la garde, en Allemagne, et du général Lewal en France, ont répondu à l'avance à toutes les objections et fait la lumière dans tous les esprits. L'expérience de la dernière guerre est d'ailleurs concluante : il suffira de rappeler l'attaque de la garde prussienne échouant à Saint-Privat, parce qu'elle était conduite d'après les errements anciens, et le succès de la 1^{re} division de cette même garde au Bourget, succès dû uniquement à l'adoption de la tactique nouvelle.

Sur ce sujet, la discussion ne peut exister ; le combat de trailleurs tend à se substituer de plus en plus à l'action des groupes, et ces derniers seront réduits au rôle de soutiens.

La direction du chef de bataillon devient dès lors plus difficile, ses soldats ne sont plus concentrés autour de lui, dans sa main, suivant la vieille expression militaire ; ils sont dispersés à près d'un kilomètre.

De ce fait, la commission conclut que le bataillon n'est plus l'unité tactique de l'avenir, « D'où la conséquence, dit le général Chareton, que l'ancienne compagnie est trop faible et que nous devons la reconstituer assez fortement pour qu'elle puisse remplir ce rôle. »

La commission a adopté le chiffre de 4 compagnies par bataillon, parce que cette combinaison permet des groupements tactiques plus nombreux. La force du bataillon étant de

1,040 hommes, elle a composé la compagnie de 260 hommes sur le pied de guerre, et de 110 sur le pied de paix.

La réponse fondamentale à ce nouveau système, celle qui rallie au projet du ministre (6 compagnies par bataillon) l'unanimité des officiers d'infanterie est la diminution des cadres.

L'adoption des conclusions du rapport mettrait, en effet, à la suite, 1,790 officiers; de plus, les emplois de capitaines étant réduits de 1,210, l'avancement serait enrayé dans toute l'armée. Nous épargnerons au lecteur des calculs fastidieux, mais nous lui mettrons les résultats sous les yeux. En supposant qu'un lieutenant emploie en moyenne 8 ans pour arriver au grade de capitaine, il lui en faudrait 12 d'après la nouvelle loi.

Au moment où l'industrie et le commerce enlèvent à l'armée ses sujets les plus intelligents, est-il prudent de jeter parmi ses officiers une telle cause de découragement ?

Journal de Paris.

Il paraît que les cinq milliards que nous avons payés à la Prusse n'ont point fait, chez nos vainqueurs, œuvre de fructification; ce sont les journaux allemands eux-mêmes qui nous l'apprennent. Cette effroyable réaction, au prix de laquelle il nous a fallu acheter la paix, en dehors de la cession du territoire, a fait naître en Allemagne, dans une certaine classe de la population, la fièvre de l'or et l'agio, les spéculations risquées ainsi que les opérations véreuses s'en sont donné à cœur joie à la Bourse de Berlin.

La Gazette de la Croix, qui fulmine contre ce mal devenu endémique, fait, entre l'état économique de la Prusse et celui de la France, un parallèle dont nous aurions lieu d'être fiers, et qui serait, en même temps, plein d'enseignements, si la passion politique donnait aux partis le temps de réfléchir au mal qu'ils peuvent faire à un pays dont les plus grands désastres n'ont, pour ainsi dire, pas altéré sensiblement la fortune. Ce sont nos ennemis acharnés qui l'attestent, tout en le regrettant, et ce témoignage, ou plutôt cet aveu, arraché par les faits eux-mêmes devrait suffire pour calmer les partis extrêmes, et leur faire voir ce que l'on serait en droit d'attendre de la France, s'ils voulaient bien lui laisser la faculté de réparer ses brèches.

Informations

M. Grivart, ministre de l'agriculture et du commerce, vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi relatif à l'enseignement élémentaire pratique de l'agriculture.

Des journaux persistent à annoncer que la formation de trois armées est à peu près chose décidée par le gouvernement; que nous aurons prochainement l'armée de l'Est, l'armée de l'Ouest et l'armée du Sud; et que chacune de ces trois armées aurait un commandant en chef. Cette nouvelle est dénuée de fondement. Ceux qui la propagent ignorent sans doute que la loi du 24 juillet 1873 interdit en temps de paix la réunion d'un certain nombre de corps en armée sous le commandement d'un général en chef.

Pendant la guerre de 1870-1871 plusieurs monuments historiques de premiers ordre ont souffert considérablement. L'ancienne cathédrale de Toul, l'église Saint-Gengoult de cette ville, les clochers de Saint-Jean-les-Vignes, à Soissons, l'église abbatiale de Saint-Denis et le palais ducal de Nancy ont été bombardés ou incendiés; l'église Notre-Dame de Laon, la chapelle du château de Vincennes et l'église de la Trinité à Vendôme ont été fortement ébranlées par l'explosion de poudrières.

Il a fallu procéder sans retard à la consolidation de ces monuments, dont la solidité était gravement compromise. Ces travaux ont coûté 957,000 fr.; l'Etat y a contribué pour plus de 600,000 fr. qui ont été payés à l'aide de ressources ordinaires du crédit des monuments historiques, crédit qui n'est que de 1,100,000 francs.

L'administration des beaux-arts aurait dû demander des crédits extraordinaires pour faire face à ces dépenses extraordinaires; mais, en

raison des difficultés budgétaires, elle a préféré attendre jusqu'au moment où les ressources de son crédit ordinaire seraient complètement épuisées. Ce moment est arrivé, et l'administration est aujourd'hui dans l'impossibilité d'assurer le service s'il n'est pas mis à sa disposition un crédit supplémentaire de 600,000 fr.

Le moment approche où une prescription importante de la loi du 17 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée va être rendue exécutoire.

Aux termes de cette loi, en effet, nul ne pourra, à partir du 1^{er} janvier 1875, être admis à s'engager dans l'armée française, s'il ne sait lire et écrire.

Afin d'assurer l'exécution de cette prescription, le décret du 30 novembre 1872 (article 7) dispose que la déclaration exigée par l'article 6 du même décret doit être écrite et signée par l'engagé en présence du maire et de deux témoins.

Ces dispositions viennent d'être rappelées aux préfets qui sont chargés d'en assurer l'exécution.

Les électeurs des Hautes-Pyrénées sont convoqués pour le dimanche 3 janvier prochain, à l'effet d'élire un représentant à l'Assemblée nationale en remplacement du regrettable M. de Goulard. Les bonapartistes ont déjà, dans ce département, un candidat désigné, M. Cazeaux, vice-président du conseil général, en faveur duquel, dit le Pays, M. Adolphe Fould abandonnerait la résolution qu'il avait prise, de solliciter les suffrages des électeurs. Le parti radical est aussi parfaitement décidé à présenter un des siens; mais, en ce moment, on ne connaît pas encore le nom de son candidat. Il est à désirer vivement que les conservateurs-libéraux aient leur candidat, dans le département. Leur honneur y est presque engagé; car ils ne doivent pas oublier qu'il s'agit du remplacement de M. de Goulard, l'un des types les plus accomplis du conservateur-libéral.

(Journal de Paris).

Le bruit avait été répandu en Allemagne que le cabinet de Saint-Petersbourg serait disposé à reconnaître le gouvernement de Madrid. Ce bruit n'a pas de fondement, et une note, qui paraît avoir été communiquée à une agence diplomatique par le gouvernement russe, porte: « La Russie reconnaîtra le gouvernement espagnol quand celui-ci aura obtenu la sanction d'une représentation nationale. »

Le général Grant, président des Etats-Unis, s'exprime ainsi sur l'Espagne, dans le Message qu'il a donné au Congrès:

« Le conflit déplorable qui s'est engagé à Cuba continue sans qu'aucune modification importante soit survenue. La prolongation des hostilités pendant une période de six ans en fait ressortir le caractère sérieux. La résistance opiniâtre des insurgés et l'impuissance évidente de l'Espagne à les soumettre ne peuvent pas être niées. Ces circonstances pourront rendre nécessaires des démarches de la part des autres puissances. Les malheureux dissentiments qui déchirent l'Espagne à l'intérieur appellent toutefois notre sympathie; nous pouvons les accepter comme la cause des retards qui se produisent dans les négociations, dont nous attendions la prompt solution. Nous nous réservons toutefois de faire ultérieurement des communications sur ce sujet au Congrès. »

Les attaques contre les officiers dans différents quartiers populeux de Paris, devenant plus fréquentes, les officiers des différents corps de la gendarmerie de Paris, viennent d'être invités à ne sortir qu'armés et à faire usage de leurs armes pour leur défense personnelle.

La cour d'appel de Paris vient de rendre un jugement important relativement au droit de réponse dans les journaux. Sur l'appel du Paris-Journal, elle a décidé que lorsque la réponse dépassait les limites fixées, c'est-à-dire le double de l'article auquel il est répondu, le journal avait le droit d'exiger des offres de paiement sérieuses avant l'insertion.

D'une lettre de M. Clément Dovernois il résulte qu'il n'a pas fait appel du jugement qui l'a condamné.

GARIBALDI.

La grande commission d'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale vient d'achever son travail, qui comprenait l'examen, au point de vue militaire, des actes de la délégation de Tours. Celui des membres de la commission qui avait été spécialement chargé de présenter le rapport, M. Perrot, député de l'Oise, avait achevé son travail quand la mort est venue le frapper. La première partie, relative aux opérations militaires sur la Loire, avait été publiée; la seconde était entre les mains des imprimeurs. Trois membres de la commission ont été désignés par elle pour surveiller l'impression du travail aux lieux et places de l'auteur, et la partie renfermant les opérations de l'armée de l'Est a été distribuée aux députés, ainsi que nous l'avons déjà annoncé. Les faits sur lesquels a porté l'examen de la commission étaient extrêmement graves. Le soin avec lequel elle les a étudiés a amené des révélations d'une portée très-étendue. La question que la commission avait à résoudre était spécialement de savoir quel avait été le rôle du général Garibaldi dans la campagne de l'Est. Voici la réponse de la commission:

Comme point de départ de la question qu'elle doit apprécier, la commission pense que le général Garibaldi a reçu et accepté du ministre de la guerre la mission, non-seulement de défendre Dijon, si l'ennemi venait à l'attaquer, mais encore et surtout de défendre les passages des montagnes au nord de cette ville, si l'ennemi tentait de les traverser; soit qu'il s'agit d'aller au secours du général de Werder devant Belfort, soit qu'il voulait menacer les derrières de l'armée du général Bourbaki. Cette mission n'a pas été remplie par le général Garibaldi quand vint le moment de la remplir, car il n'a pas même essayé de disputer aux Prussiens, ni un jour, ni une heure, les passages dont la garde lui était confiée, et les ennemis ont pu franchir à leur grand étonnement et à leur grande satisfaction, tranquillement ses défilés, comme ils l'eussent fait en pays ami, sans qu'aucun obstacle leur fût opposé.

Contrairement à ce qui a pu être dit par l'état-major italien, prétendre, pour expliquer, sinon pour justifier l'inaction de l'armée des Vosges, que l'on a ignoré les mouvements du général de Manteuffel, n'est pas soutenable. La commission considère comme surabondamment démontré par les témoignages, que le général Garibaldi n'a pas cessé un moment, avant comme pendant l'opération du général de Manteuffel, d'être minutieusement renseigné sur tous les mouvements de l'ennemi.

La commission tient pour certains deux faits qui lui semblent indiquer, indépendamment des appréciations de M. de Serres, que si le général Garibaldi n'a pas combattu, malgré ses promesses plusieurs fois renouvelées, malgré l'exigence impérieuse des circonstances, cela a été de propos délibéré, et parce qu'il y avait chez lui un parti pris de ne pas combattre tant qu'il ne serait pas sûr du succès. Le premier de ces faits est celui de Ricciotti qui, chargé d'observer l'ennemi, s'empressa de rentrer à Dijon lorsque, le 13 janvier, il apprit d'une manière certaine que le général de Manteuffel allait se porter en avant; évitant avec une habile dextérité de rester dans les défilés que son père lui avait donné l'ordre d'occuper et de défendre. Le second fait est l'expédition du général lui-même qui, le 18 janvier, cédant à la pression de l'opinion publique, partait à grand bruit avec tout son monde, comme s'il voulait se porter résolument à la rencontre de l'ennemi, mais qui s'arrêtait à 40 kilomètres de Dijon, à la vue des premiers éclaireurs prussiens, et se bornait à observer avec sa lunette les positions, rebroussant chemin sans s'exposer à tirer ni à recevoir un coup de fusil...

Il y a encore une autre circonstance que l'enquête a révélée et que la commission ne saurait passer sous silence: c'est que le général Garibaldi et son état-major, voulant sans doute dissimuler le plus possible leur conduite, tirent le gouvernement dans la plus complète ignorance des événements, et cela non-seulement en les taisant, mais encore, comme le prouve une dépêche de M. de Freycinet, en détournant le ministre d'ajouter foi aux informations transmises par les autorités locales; de telle sorte que l'administration de la guerre n'a pas cessé de raisonner et d'agir sur des données fausses, pendant toute la durée de cette crise, ne pouvant pas même essayer de porter remède aux périls d'une situation qu'elle ne connaissait pas.

Enfin, une dernière question que la commission a dû examiner avec soin parce qu'elle était de nature à modifier ses conclusions, a été celle de savoir si l'inaction du général Garibaldi, si funeste qu'elle ait pu être, ne s'explique pas par l'insuffisance des moyens mis à sa disposition. Or, même en admettant que sous ce rapport le ministre ait manqué de prévoyance, la commission ne saurait admettre qu'avec 30,000 hommes (au moins) formant l'ensem-

ble des forces réunies à Dijon, il fût loisible à un général, pénétré de l'importance de ses devoirs, de laisser, comme il l'a fait, le champ complètement libre à l'ennemi, sans même essayer de combattre, et cela surtout quand il s'agissait de disputer un pays où l'armée prussienne était obligée de se diviser en trois longues colonnes, formées elles-mêmes de groupes fractionnés.

Dans de telles conditions, les troupes les plus médiocres sont capables d'opposer une résistance suffisante pour retarder au moins la marche d'une troupe, et pour l'obliger à une circonspection qui aurait pu facilement lui faire perdre quelques jours. Or, tous les généraux l'ont affirmé, et l'exposé seul des événements, tels qu'ils se sont accomplis, le démontre: il eût suffi de quelques jours de retard dans la marche du général de Manteuffel pour que notre armée pût être mise hors de péril. Il est vrai qu'il eût fallu au général italien, pour faire son devoir dans cette circonstance, un esprit de dévouement qu'on ne peut pas attendre d'un auxiliaire étranger; mais un général français, qui y aurait manqué, aurait été mis en jugement. Ce qui prouve la sagesse de nos lois, qui interdisent au gouvernement de donner un commandement à un général étranger. On a méconnu cette prescription et, de plus, on a commis la haute imprudence de confier à ce général un poste qui mettait le sort de l'armée de Bourbaki à sa discrétion.

Tels sont, messieurs, les faits sur lesquels la commission a fixé son attention.

Vous en tirez vous-mêmes cette conclusion, c'est que si le général Garibaldi avait été un général français, nous aurions été contraints de vous demander que ce rapport et les pièces qui le justifient fussent renvoyés par l'Assemblée au ministre de la guerre, afin d'examiner si le général Garibaldi ne devait pas être traduit devant un conseil de guerre, pour y répondre de sa conduite, comme ayant abandonné à l'ennemi, de propos délibéré et sans combat, des positions qu'il avait reçu mission de défendre, et comme ayant par là occasionné la perte d'une armée française et amené un désastre militaire qui n'aura de comparable dans l'histoire que les désastres de Sedan et de Metz.

Nous ne voulons rien ajouter aux conclusions du rapport de la commission parlementaire. Les commenter serait les affaiblir.

Chronique locale et méridionale.

ÉTAT PRÉCAIRE DE L'INDUSTRIE DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT. — (Suite).

La Typographie et les abus contre lesquels elle lutte.

Si, parmi nous, il y a lieu de créer des industries nouvelles, il n'est pas moins important de chercher à protéger celles qui existent.

Il serait même plus simple et plus logique de commencer par là.

Tâcher de relever les industries languissantes, n'est-ce pas d'ailleurs le meilleur moyen de combattre cette apathie, ce découragement qui, dans notre pays, est le plus grand obstacle au progrès?

La typographie est un frappant exemple de ce que le développement de certaines industries laisse à désirer; et de la protection bienveillante qu'il serait aussi facile que convenable de leur accorder et qui cependant leur fait défaut.

La typographie a cinq ateliers à Cahors. Serait-ce plus que suffisant, il ne faudrait voir là qu'une raison de plus pour ne pas la traiter légèrement.

Ces cinq ateliers font vivre une quarantaine de familles et payent à l'Etat une forte somme en patentes, impôts divers et surcharges. Ils méritent bien quelque intérêt, ne fût-ce que de la part des représentants du Gouvernement, d'autant plus qu'il est de nombreux cas d'urgence où les fournisseurs étrangers ne peuvent les servir dans des délais convenables.

La principale destination de la typographie de province est de fournir les administrations locales. Les commandes du public ne l'alimenteraient pas suffisamment.

Nous sommes établis, organisés, outillés dans ce but.

Si, d'un côté, le gouvernement, par les employés du fisc, observe nos établissements, les efforts de notre outillage pour être au niveau des éventualités; s'il ne néglige aucune occasion d'augmenter nos patentes, nos impôts, nos surcharges; le gouvernement ne nous doit-il pas, d'un autre côté, les commandes de ses administra-

tions, travail dont l'espoir a fourni, par notre matériel, la base des charges fiscales qui nous accablent.

Le simple bon sens, l'équité, les lois de l'économie politique, justifient nos droits à cet égard.

La question a cependant été tranchée à un autre point de vue. Les impressions employées par les administrations sont commandées à de grands entrepreneurs étrangers: il ne reste guère aux presses de la ville que ce qu'il était trop difficile de leur enlever.

Comment expliquer cette anomalie?

Les imprimeurs de la ville fournissent aussi bien et aux mêmes prix que les étrangers.

Mais, c'est chose avérée, les fournisseurs étrangers, en dehors de leurs tarifs, et des prix portés officiellement sur les mémoires, font une remise amiable de 10 et même 15 pour cent.

Est-il besoin d'ajouter que ces remises, qui s'élèvent à de fortes sommes, ne profitent ni au gouvernement, ni au département, ni aux communes?

Nous n'irons pas plus loin; nous ne donnerons ni chiffres, ni noms propres, on comprendra la réserve qui nous est imposée.

(Les cinq Imprimeurs de Cahors.)

(A suivre.)

BOULANGERIE.

L'arrêté municipal en date du 21 octobre 1863 (postérieur au décret proclamant la liberté de la boulangerie) porte que tout débitant de pain, soit en boutique, soit sur un marché public, soit par la voie de transport à domicile, est tenu de le peser sans qu'il en soit requis et doit avoir à cet effet l'assortiment de poids et de pesage prescrit par l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1857 (art. 6).

Chaque boulanger ou débitant aura autant d'étaux qu'il aura de qualités de pain, au-dessus de chaque étal seront inscrits en lettres et en chiffres imprimés de 5 centimètres de hauteur, la qualité du pain et le prix de la vente par kilogramme (art. 7).

Sont réputés pains de luxe les pains dits pistolets de 5 hectogrammes et au-dessous; les pains longs d'un kilogramme et au-dessous et les couronnes ou pains taillés de 500 grammes et au-dessous. Ces pains se vendront sans condition de poids et à prix débattus (Art. 4).

Procès-verbal a été dressé contre quatre boulangers de Cahors, dont deux pour avoir vendu du pain qui n'avait pas le poids voulu, et les deux autres pour avoir négligé de peser le pain avant de le livrer à l'acheteur.

Dans son audience du 11 décembre 1874, le tribunal correctionnel de la ville de Cahors a prononcé les condamnations suivantes:

Une à 16 francs pour falsification de lait.

Trois à 20 fr. id.

Deux à 25 fr. id.

Sept à 50 fr. chacune, contre des épiciers pour falsification de café.

On nous écrit de Decazeville:

Le 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe, fête des mineurs, M. Deseilligny a reçu un touchant souvenir des mineurs de Decazeville dont il est l'administrateur-directeur. Les mineurs lui ont envoyé deux grandes médailles fondues à la Monnaie à leurs frais; l'une pour M. Deseilligny, en souvenir de la sollicitude qu'il leur témoigne; l'autre, pour M^{me} Deseilligny, bienfaitrice des pauvres. Au revers des médailles on lit ces mots: «Témoignage de reconnaissance et de dévouement.»

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Présidence de M. VALHTE, directeur trimestriel.

Séance du 30 novembre 1874.

Extrait du procès-verbal.

Les sociétés de Semur et de Cambrai, envoient leurs publications.

M. Malinowski, dépose quelques ouvrages pour la bibliothèque.

On donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Paramelle qui fait hommage à la Société, d'un exemplaire de la 3^{me} édition de son ouvrage sur les sources.

M. Fernand Lamy, directeur de la Revue de l'Agenais, est admis membre correspondant.

M. Malinowski, fait une communication au sujet d'une dame quercynoise, du nom de Dormunda, qui vivait au XIII^e siècle, et qui est l'auteur d'un poème languedocien, sur la guerre des Albigeois. Il croit avoir rencontré

à la bibliothèque de Cahors, un exemplaire du poème en question, et se propose d'en faire l'analyse dans une prochaine séance.

M. Baudel, commence la lecture de son travail sur l'Université de Cahors. Il jette un coup d'œil général sur l'enseignement au moyen âge, enseignement dont il indique le caractère religieux et montre ensuite, le grand intérêt que les évêques de Cahors, prirent au développement de l'instruction dans cette ville. De nombreux établissements d'éducation fondés par eux et dirigés par des moines d'ordres différents formaient des élèves qui allaient compléter leur instruction dans les Universités voisines et dont quelques uns devinrent des savants distingués. Jean XXII, compléta l'œuvre des évêques de Cahors, en fondant l'Université.

M. Bonabry, recherche les causes de la faiblesse de la distribution des eaux de la fontaine des Chartreux, dans la ville de Cahors. Il croit que depuis la cession de la prise d'eau à la ville par M. Audoury, propriétaire de la fontaine, le débit de celle-ci a notablement diminué. Il critique ensuite certaines mauvaises dispositions du canal d'aménée et de l'une des pompes établies au château-d'eau. Enfin, il mentionne l'existence probable d'une fuite importante par laquelle s'écoulerait, en temps d'étiage, la majeure partie des eaux emmagasinées dans le réservoir intérieur de la source.

Ordre du jour de la séance du 14 décembre.

M. Bonabry, — Suite d'un travail sur la fontaine des Chartreux;

M. Lebœuf, — La Flôre du Lot, (suite).

M. Albessard, — Quelques mots sur les restaurations faites à la Cathédrale de Cahors.

Le secrétaire, POUZERGUES.

On nous écrit de Gourdon:

Certain signor Giovanni de Rouffino, jeune homme de vingt-cinq ans, d'origine italienne, comme l'indique le nom, a comparu à la dernière audience de police correctionnelle, sous la prévention de plusieurs tentatives de vol à la tire, exécutées en plein champ de foire, à Gourdon, le 9 octobre dernier.

Nous avons raconté les actes audacieux de cet habile filou et comment il avait été arrêté par un paysan auquel il venait d'enlever son portefeuille contenant 1,200 fr. en billets de banque. Il est vraisemblable que cet individu n'en était pas à son coup d'essai; il a été reconnu par un témoin qui l'avait remarqué dans la poursuite d'un marchand de bestiaux, dont la veste laissait voir un portefeuille qui était bien garni, et que le prévenu visait assurément. Mais l'instruction n'a pu découvrir qu'il eût un cahier judiciaire, malgré les correspondances du juge d'instruction avec le consul de la nation du prévenu.

Giovanni de Rouffino a nié avoir fait les actes délictueux qui lui ont été imputés, mais le tribunal les a retenus pour constants et les a réprimés par une condamnation à six mois de prison.

— A la même audience, un jeune homme âgé de quinze ans, a répondu à une grave prévention: à la tentative d'attentat à la pudeur, sans violence, sur un enfant de cinq ans à peine, de la commune de Strenquels. Heureusement pour le prévenu il a été acquitté de ce chef, mais il était inculpé d'outrage public à la pudeur. Le tribunal a résolu affirmativement la question de discernement, évidemment pour ne pas envoyer le prévenu dans une maison de correction pendant longtemps. Il l'a reconnu coupable seulement de ce second délit, mais prenant en considération son jeune âge, il a admis les circonstances atténuantes et infligé deux mois d'emprisonnement seulement.

BRUNEL.

On nous écrit de Castelfranc:

Monsieur le Rédacteur,

La foire de Castelfranc du 10 décembre a été relativement importante quoique la foire de Sazet eût lieu le même jour.

Il a été conduit environ cinq cents têtes de moutons ou d'agneaux dont 200 au moins appartenaient à des marchands étrangers à notre canton.

Il a été distribué 20 fr. de primes pour les ventes; j'espère que notre foiral sera très fréquenté à l'avenir; on y tient de belles qualités; on y voyait plus de bœufs qu'aux foires précédentes.

Les marchands étalagistes de toutes sorte ont déclaré avoir fait une vente très avantageuse.

Deux marchands de grains des environs ont transporté sous la halle du blé, du maïs, de

l'avoine et des légumes. Le blé pesait 65 kilog. et demi les 80 litres, il a été vendu 19 fr. Tout fait présumer que le marché de Castelfranc serait très important pour les blés ainsi que pour les vins, si comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, l'on préparait sous la mairie une salle où seraient déposés les échantillons et où l'on ferait les ventes.

H. BLANIÉ.

Nous avons déjà inséré dans notre Journal deux lettres, relatives aux élections municipales de St-Vincent (canton de Luzech). On vient de nous adresser, sur le même sujet, une troisième lettre, qui porte la signature de plusieurs conseillers municipaux. Notre impartialité nous invite à la publier, comme les autres. Ces divers écrits ne concordent pas, sous tous les rapports, sur le vrai caractère des élections de cette commune. Nous laissons aux auteurs de ces lettres la responsabilité de leurs assertions.

A Monsieur le Directeur du Journal du Lot.

St-Vincent-sur-Lot (canton de Luzech), 10 décembre.

Monsieur le Directeur,

On vient de nous communiquer le Journal du Lot du 5 décembre. Nous y trouvons un article sur les élections municipales de notre commune, et nous éprouvons, en le lisant, un vif sentiment de surprise.

On affirme, dans cet écrit, que les élections du 22 novembre n'ont aucun caractère républicain dans la commune de St-Vincent, que les conseillers nouvellement élus sont purement conservateurs et septennalistes et que s'ils avaient été seulement soupçonnés d'être républicains, ils n'auraient pas réuni 30 voix dans notre commune.

L'amour de la vérité et le sentiment de notre dignité personnelle nous font un devoir de relever la fausseté des assertions contenues dans cet article.

Les vérités, que nous allons affirmer, ne sauraient être sérieusement contestées, car elles sont de notoriété publique.

Les élections du 22 novembre ont fait complètement échouer la liste patronnée par M. le maire actuel de St-Vincent, celui qui fut nommé à la place de M. Guilhou, l'ancien maire, qui tenait son élection des membres de l'ancien conseil municipal. La liste, dont nous étions les défenseurs, a obtenu obtenu un triomphe éclatant; car sur environ 400 votants, les premiers élus ont eu plus de 280 suffrages.

Parmi les conseillers élus, le 22 novembre, il en est (et nous sommes de ce nombre), dont les opinions et les convictions républicaines, qu'ils n'ont jamais déguisées, sont publiquement connues. Elles ne sont pas plus ignorées des électeurs de notre commune, que les opinions des hommes les plus distingués de l'Assemblée nationale ne sont pas ignorées des français qui lisent et comprennent les journaux. Le triomphe de notre liste, au moment où l'on connut le résultat du scrutin, fut accueilli spontanément par un immense cri de: Vive la République!

Nous sommes dévoués à la République, à la République sage, modérée, conservatrice. A ce titre, nous avons le droit de nous dire conservateurs; car nous désirons le maintien et l'organisation du pouvoir existant; nous sommes les défenseurs des principes les plus purs et les plus conformes à la vérité et à la justice.

Nous sommes dévoués à la présidence du maréchal Mac-Mahon, qui est le gouvernement légal de la France. La République est le gouvernement de fait, et elle deviendra, nous l'espérons, le gouvernement de droit.

En présence de la compétition des anciens partis monarchistes, nous croyons que la République, sagement organisée, peut seule préserver la France de nouvelles révolutions, et lui donner la stabilité, la paix, l'ordre, le travail et le progrès.

Nous espérons, Monsieur le Directeur, que votre impartialité et votre loyauté vous feront un devoir de publier notre lettre dans votre journal, ou d'en faire connaître en substance le contenu à vos lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur, nos respectueux et dévoués sentiments.

AGIÉ, G. LAFAGE, BUGES, BERGON, LAMOUREUX, PONS, BESSES.

Réole, 7 décembre.

L'encombrement est toujours grand dans les gares de La Réole, Lamothe et Gironde, ce qui prouve que, sur ces points, les affaires ont beaucoup d'activité. Après la vivacité qui a marquée les premiers achats, nous sommes entrés dans une période relativement calme; néanmoins on achète toujours sans empressement, mais d'une manière soutenue. Il n'y a pas de variation de prix bien appréciable. Depuis deux jours nous avons une excellente température, qui donnera au vin la limpidité qui manquait à quelques-uns.

(Moniteur vinicole.)

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Dimanche 13 décembre 1874.

Don César de Bazan. Drame en cinq actes, imité de Victor Hugo, par M. Donnery.

Paris la nuit. Grand drame en cinq actes.

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
13 Diman.	St Lucie.	
14 Lundi.	St Ursize.	Cabrereys, St-Pantaléon, St-Pierre-Toirac, Lavraantière, Anglars, Souillac, Gourdon, Montaubrier.
15 Mardi.	Quat. Temps	Bach, Figeac.
16 Mercur.	St Namphase.	Prayssac, Rocamadour.
17 Jeudi.	St Eusèbe.	Catus, Issopit, Vayrac, Vigan.
18 Vend.	St Désiré.	Comlao.
19 Samedi	St Némésien.	

N. L. le 3, à 11 h. 37 du soir.
P. Q. le 16, à 6 h. 18 du soir.
P. L. le 23, à 4 h. 47 du matin.
D. Q. le 30, à 2 h. 27 du soir.

Périgée, le 20. — Apogée, le 8.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

ESPAGNE

En vue de l'éventualité des grands événements qui vont se passer sur la frontière, le gouvernement français a télégraphié au général Pourcet l'ordre de doubler les postes d'observation. Cet ordre est déjà exécuté. On s'attend à de grands événements dans le Nord.

Malgré toutes les précautions prises à son départ par Serrano de concert avec M. Sagasta, les Alphonisistes s'agitent à Madrid et l'on redoute des manifestations anti-gouvernementales.

Plusieurs régiments ont refusé de marcher à la suite de Serrano. On les a placés à l'arrière-garde.

Le Maréchal emporte 50 millions de francs.

Bayonne, 10 décembre, 6 h. soir.

Les républicains ont tiré, non-seulement seulement sur plusieurs barques françaises de la Bidassoa, mais sur le curé de Biration, portant le viatique à un malade. Les autorités françaises ont réclamé immédiatement auprès du gouverneur d'Irun qui a exprimé des regrets et fait des excuses (source carliste).

Tolosa, 10 décembre, 2 h.

Les troupes commandées par Loma ont été tellement ébranlées le 8 et le 9, qu'il n'a pas recommencé son attaque d'Oyarzun et Audonin (Juipuzcoa). En Navarre, Serrano, avant de prendre l'offensive a fait appeler Laserna et Moriones. Les situations géographiques ne changent pas, ces trois chefs auront les mêmes objectifs que leurs devanciers de la guerre de sept ans. (Source carliste.)

Tolosa, 10 décembre, 5 h. soir.

Le Commandant général au Maréchal Elio. — L'ennemi se retire précipitamment à St-Sébastien. Il paraît que Loma est mort, Blanco blessé; nos volontaires ramassent beaucoup de fusils, de munitions, d'effets de guerre sur le champ de bataille qui est couvert de cadavres. Grand enthousiasme parmi nos bataillons pour cette victoire. (Source carliste.)

Bourse de Paris.

Paris, 13 décembre 1874.

Rente 3 p. %	62,60
— 4 1/2 p. %	89,75
— 5 p. %	90,15

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu, spasmes et nausées. — N° 48,270 : M. Roberis, d'une consommation pulmonaire, avec toux et vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte névralgique et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863, La Revalescière est un remède que j'appellerai

presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 57g tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinet, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 105^e livraison (12 décembre 1874). — Texte : Deux mères, par M^{me} Colomb. — L'A B C, par Camille Drague. — Le récit interrompu, par J. Levoisin. — Le castor, par Th. Lally. — Un chien du Grand Saint-Bernard. — Le jeune chef de famille, par Zénaïde Fleuriot.

11 dessins par Adrien Marie, A. Bren d'Amour, Mesnel et Émile Bayard.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livrai-

sons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, de puis le 15 février 1873.

Le 96^e fascicule, SEP à SOI, est en vente.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

PÊCHE ET CHASSE

VIE A LA CAMPAGNE — JOURNAL DES CHASSEURS

LA CHASSE ILLUSTRÉE (7^e ANNÉE)

RÉOUVERTURE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
EXERCICE 1874-75

Le moment est revenu de reprendre son journal de chasse et de pêche; et l'on sait qu'en France, ce journal est unique. C'est la Chasse illustrée, qui a

réuni dans son cadre les autres recueils de ce genre. Son prix est le moindre des journaux illustrés, quoique ses gravures soient réputées belles entre toutes. A la fin de chaque année, ses numéros hebdomadaires forment un admirable volume de salon : plus de 600 pages d'impression et 200 dessins, vignettes, planches, etc. L'œuvre a trouvé bon accueil dans toutes les meilleures familles.

Prix : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr. — Un numéro est envoyé gratis comme spécimen.

En ce moment la Chasse illustrée publie une délicate nouvelle :

Les derniers Pêchés du chevalier de Vaucela

Par M. le marquis de CHERVILLE.

Un exemplaire complet de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour sera donné aux abonnés nouveaux avant le 4^{er} septembre.

VIENT DE PARAÎTRE

L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE

POUR 1874-75

AVEC LE CARNET DU CHASSEUR

Grand in-8°. Près de 100 gravures, vignettes, fleurons, etc.

Prix à nos bureaux, 56, rue Jacob, à Paris : 1 fr.; par la poste : 1 fr. 25.

Adresser les demandes à M. Alfred Firmin-Didot, directeur de la Chasse illustrée, 56, rue Jacob, à Paris.

AVIS

M. PRAYSSAC, notaire à DURAVEL (Lot), désire trouver un successeur.

Toutes les facilités seront accordées.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE

Pour cause de Départ prochain,

LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

DE

CALMETTE, FILS

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés. Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître

LES VIGNOBLES

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION

SUR
MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS

DE

Jeunes Communiantes

A. BOURGEOIS

Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; alons et devant d'autel brodé or.

Conseils aux Emigrants.

L'agence générale d'émigration offre gratuitement ses services aux émigrants qui lui en font la demande. Grande réduction sur tous les prix de passage. Lignes régulières par vapeurs postaux de grande vitesse pour toutes destinations.

Passage pour l'Amérique du Sud depuis 40 francs. S'adresser à M. VICTOR ROSER, 26, rue du 4 Septembre, Paris, affranchir. On demande des agents munis de bonnes références.



FLEURS ARTIFICIELLES

GARNITURES
D'ÉGLISES.



DEVANT D'AUTELS
et
GARNITURES

M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

MAGASIN DES DEMOISELLES

Journal littéraire paraissant le 10 et le 25 de chaque mois par livraisons grand in-8°

Gravures de modes et planches de Tapiserie coloriées

Gravures hors texte, Aquarelle, Nouveautés pour piano, Albums de petits ouvrages, Planches de Confections, Crochet et Filet; Patrons à découper, etc.

Recueil littéraire et artistique, le MAGASIN DES DEMOISELLES apporte un soin extrême dans le choix de ses articles et de ses morceaux de musique. Revue de la mode, il donne place à toutes les nouveautés élégantes, repousse toutes les exagérations et s'efforce d'être utile par la variété de ses modèles et de ses patrons à découper. L'incontestable valeur de ce journal le met au premier rang des publications de ce genre.

3^e année, 1875. — Paris, 13 fr.; Départements, 15 fr. par an.

On peut s'abonner séparément à l'édition mensuelle du 10 (Paris, 10 fr.; Départ., 12 fr., en un mandat-poste, et à celle du 25 (Paris, 5 fr.; Départ., 6 fr.). — Envoi franco d'un numéro sur demande affranchie.

Bureaux, 51, rue Laflitte, Paris.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements,

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de Poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, M^{me} Réveil, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 p. 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP & PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharm^{ies}.

FABRIQUE

DE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaînes, 15, à PÉRIGUEUX.

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.